



Aide en soins et accompagnement AFP, éducation

Aide en soins et accompagnement AFP

SWISSDOC 0.722.46.0, 5.722.5.0, n° 86913

Durée de la formation: 2 ans

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'aide en soins et accompagnement AFP (annexe 2: mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé)

En vertu de l'art. 14, al. 1, de l'ordonnance du DEFR du 12 janvier 2022 sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2), l'annexe 2 du plan de formation a été adaptée en fonction des dispositions de cette ordonnance.

Les adaptations étaient en grande partie de nature formelle. Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ont été contrôlées par le SECO, intégrées dans le plan de formation et approuvées par le SEFRI.

Approbation:

1^{er} avril 2025

Entrée en vigueur:

1^{er} septembre 2025

Le plan de formation avec l'annexe 2 adaptée sera disponible sur le site internet de l'organe responsable

www.odasante.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.